

**LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ÎLE-DE-FRANCE****Recrute un.e vérificateur.trice de catégorie A***Deux postes à pourvoir au 1^{er} janvier 2022***CONTEXTE ET PRESENTATION DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

La chambre régionale des comptes d'Île-de-France a son siège 6, cours des Roches, à Noisiel (Seine et Marne).

Son effectif est de 131 agent.e.s, dont 53 magistrat.e.s, 49 vérificateur.trice.s, 15 agent.e.s d'appui au contrôle et 14 agent.e.s exerçant des fonctions de support.

Les chambres régionales des comptes appartiennent, avec la Cour des comptes, à l'ordre des juridictions financières. Principalement, elles exercent le contrôle financier des collectivités territoriales (régions, départements, communes), de leurs établissements publics de coopération intercommunale (communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats intercommunaux), de leurs syndicats mixtes et de leurs sociétés d'économie mixte ainsi que, par délégation de la Cour des comptes, des établissements publics de santé et des établissements sociaux et médicaux-sociaux.

Le champ de compétence de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France s'étend sur plus de 1800 organismes soumis aux règles de la comptabilité publique.

Indépendantes des pouvoirs exécutif et législatif, composées de magistrats spécialisés, les chambres régionales des comptes exercent, dans le cadre de leur mission générale, trois attributions essentielles :

- le contrôle des comptes et de la gestion des organismes relevant de leur compétence,
- le contrôle de leurs actes budgétaires sur saisine du préfet,
- le jugement des comptes produits par les comptables publics.

Par leurs rapports, tous rendus publics, les chambres régionales des comptes ont pour rôle d'informer les citoyens et de conseiller les décideurs, et de contribuer ainsi au bon emploi de l'argent public.

MISSIONS DU TITULAIRE DU POSTE

Les vérificateurs.trices des juridictions financières collaborent aux contrôles relevant de la compétence de la chambre à laquelle ils sont affecté.e.s (article R.212-23 du code des juridictions financières).

Au sein de la chambre, le/la vérificateur/trice retenu-e sera affecté(e) à la **2^{ème} section chargée du contrôle des établissements de santé et médicaux-sociaux.**

Le/la vérificateur.trice participe à l'examen des comptes et de la gestion des établissements de santé, des établissements médico-sociaux ainsi que des organismes de statut juridique divers relevant de la compétence de la 2^{ème} section de la chambre régionale des comptes. L'examen porte sur la régularité des actes de gestion, sur l'économie des moyens mis en œuvre et sur l'évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés par l'organe délibérant. Les investigations se font sur pièces et sur place. Le/la vérificateur.trice prend part au travail d'instruction, à la rédaction des rapports et assiste aux délibérés de la section sans voix délibérative.

Le/la vérificateur/trice prend part à des tâches d'organisation, de programmation et participe aux comités internes (notamment, participation aux comités internes).

PROFIL DU POSTE

Le.La candidat-e retenu-e devra maitriser les compétences suivantes :

SAVOIR FAIRE	SAVOIR ETRE
<ul style="list-style-type: none">• Instruire un dossier (M)• Analyser, synthétiser, rédiger (M)• Maîtriser et appliquer les procédures internes (A)• Mobiliser des techniques d'analyse de risque, de contrôle d'enquête (A)• Réaliser une veille juridique, économique, financière et comptable (A)• Utiliser des applications informatiques et bureautiques métier (A)	<ul style="list-style-type: none">• Sens de l'organisation• Autonomie• Sens des rapports humains• Impartialité, probité,• Curiosité intellectuelle• Capacité à représenter l'Institution• Etre force de proposition• S'exprimer avec conviction, clarté et pédagogie (écrit et oral)
CONNAISSANCES	
<ul style="list-style-type: none">• Réglementation générale, principes généraux du droit, droit public (M)• Comptabilité publique et finances publiques (M)• Gestion publique, politiques publiques (économie, réglementation) (M)• Règles relatives à l'achat public (A)• Statut de la fonction publique (A)• Comptabilité privée, gestion financière (M)• Consultation de bases de données (A)• Connaissances spécifiques liées aux champs de contrôle (A)	

(A) : compétences à acquérir sur le poste

(M) : niveau maîtrise

(E) : niveau expert

Sur le poste à pourvoir, des connaissances confirmées du secteur hospitalier ou médico-social et des modes de fonctionnement administratif et financier des établissements publics sanitaires et sociaux, publics et/ou privés, sont attendues.

Une maîtrise de l'analyse financière des entités publiques et privées est nécessaire.

En fonction des besoins, des formations adaptées à l'emploi, le plus souvent à Paris, recouvrant tous les domaines du contrôle, seront proposées au fonctionnaire recruté pour lui permettre d'actualiser ou de compléter ses connaissances.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE

Lors de son affectation au sein de la juridiction, le.la vérificateur.trice. prête serment devant le Président de la chambre régionale des comptes.

Le.La vérificateur.trice exerce ses travaux sous l'autorité du.des magistrat.s chargé.s du.es contrôle.s. Sa gestion administrative relève du secrétaire général.

Le.La vérificateur.trice travaillera au sein de la section en équipe ou en autonomie après un certain niveau d'expérience.

Dans le cadre du programme annuel, chaque personnel de contrôle se voit confier un certain nombre d'organismes à examiner en matière d'examen de la gestion ou juridictionnelle.

Le/La magistrat-e assure la direction et la responsabilité des travaux. Il/elle répartit les tâches confiées au/à la vérificateur/trice. Conformément aux directives du/de la magistrat-e, le/la vérificateur/trice participe à la préparation du contrôle, à l'instruction sur pièces et sur place, à la rédaction des rapports et peut assister aux délibérés relatifs aux contrôles auxquels il/elle a participé.

Le/la vérificateur/trice peut intégrer une équipe composée d'un ou plusieurs rapporteurs et vérificateurs qui, sous l'autorité ou la coordination d'un magistrat chef d'équipe, se répartissent les thèmes de contrôle en fonction de l'importance de l'organisme examiné ou de la politique publique étudiée. Le critère qui prédomine dans la constitution de l'équipe est le(s) domaine(s) de compétence de chaque membre de l'équipe, de manière à réunir les compétences les mieux adaptées à l'organisme contrôlé.

Un-e vérificateur/trice expérimenté-e et volontaire peut se voir confier, dans le respect des dispositions du code des juridictions financières, des travaux d'instruction avec une intervention plus limitée du/ de la magistrat-e qui demeure cependant responsable du contrôle.

L'autonomie accordée au/à la vérificateur/trice réside pour l'essentiel dans l'organisation de son travail d'instruction, l'élaboration des questionnaires, les visites sur place et l'étendue des investigations à effectuer pour chaque thématique identifiée. Enfin, le/la vérificateur/trice présente tout ou partie du rapport qu'il.elle aura cosigné au cours du délibéré, sur demande du.de la magistrat.e et avec l'accord de la formation de délibéré.

Par ailleurs le.la vérificateur.trice pourra être mobilisé.e par des déplacements sur la région francilienne dans le cadre de contrôles sur place sur la journée.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION

En fonction de son ancienneté et de son niveau d'expertise, le.la vérificateur.trice pourra :

A moyen-terme, s'engager dans des activités transversales telles que :

o une activité de mentorat : sur la base du volontariat, le.la vérificateur.trice qui s'engage dans une activité de mentorat devient tuteur.trice d'un.e nouvel.le arrivant.e au sein de l'équipe de contrôle. Chargé.e de faciliter l'insertion de ce.cette nouveau.velle vérificateur.trice pendant ses 12 à 18 premiers mois de fonctions, le.la tuteur.trice s'assure de l'apprentissage du métier et de la montée en compétence du.de la « mentoré.e » et des éventuelles difficultés rencontrées.

o des groupes de travail « métiers » concernant les outils et méthodes de contrôle, tant au niveau national qu'au sein des chambres ou des comités internes de la chambre.

A long-terme :

- évoluer vers un autre poste de vérificateur.trice au sein des juridictions financières (mobilité fonctionnelle) :

o autre section de la chambre/autre CRTC/autre chambre de la Cour ;

o CAM (pôle formation/méthodes) situé à la Cour des comptes ;

- évoluer vers des postes de greffiers, SG de CRTC ;

- évoluer vers d'autres postes identifiés dans le RIME et, plus largement, effectuer une mobilité interministérielle ;

- préparer des concours de la fonction publique et l'accès à des recrutements au tour extérieur (notamment de magistrat de CRTC, administrateur civil...).

POSITION ADMINISTRATIVE

Le poste est prioritairement ouvert, sous réserve de répondre aux compétences recherchées, à la mobilité interne des attachés d'administration déjà en poste au sein des juridictions financières.

Le poste n'est ouvert qu'aux fonctionnaires titulaires d'une des trois fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière).

Pour le.la fonctionnaire d'Etat relevant du CIGeM (décret n° 2013-876 du 30/09/2013 et décret n° 2011-1317 du 17/10/2011), l'intégration sera effective à la date d'accueil dans les juridictions financières.

Le.La fonctionnaire recruté.e ne relevant pas du CIGeM et en provenance notamment de la fonction publique territoriale, sera placé.e en position de détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat pour une période de deux ans renouvelables en chambre régionale des comptes.

Sa rémunération (traitement et régime indemnitaire) sera prise en charge par la Cour des comptes.

TRANSMISSION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature composés d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé, des trois dernières fiches annuelles de notation, de l'arrêté ou décision de classement dans le grade et l'échelon actuels et des trois dernières fiches de paye sont à adresser par voie hiérarchique à :

Monsieur le Président de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France
à l'attention de Mme Sylvie Durieu du Pradel, secrétaire générale
6, cours des Roches – Noisiel – BP 187
77315 MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 2

Ces candidatures peuvent être adressées par mail à sylvie.durieudupradel@crtc.ccomptes.fr et anne.ellie@crtc.ccomptes.fr.

En fonction de l'intérêt des candidatures reçues, les candidats sélectionnés sur dossier seront invités à se présenter à la chambre en vue d'un entretien.

Toutes précisions complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Sylvie Durieu du Pradel, ☎ 01.64.80.87.07

Anne ELLIE, ☎ 01.64.80.87.98